

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Hope Town

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.11.100A
SUR LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES
DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Hope Town a adopté, à sa réunion du 2 juillet 2025, le Règlement numéro 2025-06 modifiant le Règlement sur les Dispositions générales et administratives (Règlement numéro 2011.11.100A) de la Municipalité de Hope Town ;

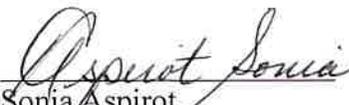
QUE ce Règlement pour objets et conséquences d'ajouter certaines définitions à l'article 12 « Terminologie » du Chapitre 2 « Dispositions interprétatives » de la municipalité de Hope Town;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 12 septembre, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope Town.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)


Sonia Aspirot
Directrice-générale